

À une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Hérouxville tenue, le treizième (13e) jour de juillet 2021, à 19 h 30, à l'endroit habituel des séances, sont présents Monsieur le Maire Bernard Thompson et les conseillers et conseillères suivants(es) : Monsieur Marco Périgny, Madame Carole Hubert-Ruel, Madame Diane Jacob, Monsieur Michel Tremblay, Madame Helene Gilbert et Monsieur Yvan Bordeleau.

Monsieur Bernard Thompson, maire agissant à titre de président de l'assemblée.

Madame Denise Cossette, directrice générale agissant comme secrétaire de la séance.

Tous formant quorum.

03 Lecture et adoption de l'ordre du jour

2021-07-103

Proposé par Mme Diane Jacob

Appuyé par M. Marco Périgny et il est résolu d'adopter l'ordre du jour suivant avec l'ajout de quatre points aux affaires diverses :

- 01 Mot de bienvenue
- 02 Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 03 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juin 2021
- 04 Adoption des comptes à payer au 30 juin 2021
- 05 Adoption des états financiers au 30 juin 2021
- 06 Correspondance (résolutions)
- 07 Renouvellement des assurances
- 08 Installation des compteurs d'eau
- 09 Entretien ménager des bâtiments municipaux
- 10 Aide financière - Programme PRABAM (bâtiments municipaux)
- 11 Montant additionnel – taxe d'accise, nouvelle résolution nécessaire
- 12 Cours d'eau rue de la Rive – offre de la SAMBBA
- 13 Demande de soumission pour travaux route Berthiaume
- 14 Affaires diverses :
 - .1 résolution entretien du cours d'eau Bordeleau
 - .2 achat d'un tracteur à gazon
 - .3 dépôt du projet de règlement n° 204-2021
 - .4 avis de motion, règlement n° 2024-2021, règlement modifiant le règlement de construction n° 204-2011
- 15 Questions :
- 16 Levée de la séance

— Adoptée —

03 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juin 2021

2021-07-104

Proposé par : Mme Carole Hubert Ruel

Appuyé par : M. Yvan Bordeleau et il est résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juin 2021.

- Adoptée -

04 Adoption des comptes à payer au 30 juin 2021

2021-07-105

Proposé par : Mme Diane Jacob

Appuyé par : M. Michel Tremblay et il est résolu d'adopter les comptes à payer au journal des déboursés du 30 juin 2021 pour un montant de 71077.37 \$. D'approuver les salaires nets versés en juin pour un montant de 17 789.48 \$.

- Adoptée -

05 Adoption des états financiers au 30 juin 2021

2021-07-106

Proposé par : Mme Diane Jacob
Appuyé par : M. Michel Tremblay et il est résolu d'adopter les états financiers au 30 juin 2021. QUE ce conseil a pris connaissance des écritures au journal général en date du 30 juin 2021

- Adoptée -

06 Correspondance (résolutions)

- .1 Société de l'assurance automobile : Préavis de vérification mécanique pour le Dodge Sprinter
- .2 Ministre des Transports : aide financière maximale de 171 485 \$ du programme d'aide à la voirie locale, volet entretien des routes locales
- .3 Ministre des Affaires municipales et de l'Habitation : programme TECQ 2019-2023, somme additionnelle de 214 022 \$ portant l'enveloppe à 1 147 023 \$
- .4 Ministère de l'Environnement : sensibilisation à la présence potentielle de milieux humides et hydriques au sein de certains lots de votre municipalité

07 Renouvellement des assurances

2021-07-107

Proposé par : Mme Helene Gilbert
Appuyé par : Mme Carole Hubert Ruel et il est résolu de renouveler les assurances de la municipalité auprès de la Mutuelle des municipalités du Québec pour la période du 1^{er} août 2021 au 1^{er} août 2022. Le coût est de 42 421.71 \$.

- Adoptée -

08 Installation des compteurs d'eau

2021-07-108

Proposé par M. Michel Tremblay
Appuyé par M. Yvan Bordeleau et il est résolu d'installer les compteurs d'eau au secteur rang Sud, ce qui représente environ 30 compteurs et de confier leur installation à l'externe. De vérifier le coût approximatif pour leur installation auprès de fournisseurs.

- Adoptée -

09 Entretien ménager des bâtiments municipaux

À revoir

10 Aide financière - Programme PRABAM (bâtiments municipaux)

2021-07-109

Proposé par : Mme Diane Jacob
Appuyé par : Mme Carole Hubert Ruel et il est résolu d'accepter l'offre du programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux qui permettra, entre autres, d'isoler le bâtiment de la salle municipale, la construction d'une sortie de secours et agrandissement du stationnement au nouvel hôtel de ville.

- Adoptée -

11 Montant additionnel – taxe d'accise, nouvelle résolution nécessaire

2021-07-110

ATTENDU QUE :

- La municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;
- La municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

En conséquence,

Il est proposé par : M. Michel Tremblay
Appuyé par : Mme Helene Gilbert

Et il est résolu que :

- La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- La municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;
- La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux n° 2021-07 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;
- La municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;
- La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.
- La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux n° 2021-07 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

- Adoptée -

12 Cours d'eau rue de la Rive – offre de la SAMBBA

2021-07-111

Proposé par : M. Michel Tremblay
Appuyé par : Mme Helene Gilbert et il est résolu de rejeter l'offre de la SAMBBA pour la caractérisation écologique pour le reprofilage d'un cours d'eau tributaire du lac à la tortue (secteur rue de la Rive).

- Adoptée -

13 Demande de soumission pour travaux route Berthiaume

2021-07-112

Proposé par : M. Marco Périgny
Appuyé par : Mme Diane Jacob et il est résolu de demander des soumissions pour des travaux d'amélioration de la route Berthiaume.

Adoptée –

14 Affaires diverses :

.1 résolution entretien du cours d'eau Bordeleau

2021-07-113

CONSIDÉRANT QUE cette année, la MRC de Mékinac a reçu quelques demandes de travaux dans les cours d'eau situés à Hérouxville;

CONSIDÉRANT QUE s'ils ont lieu, ces travaux devront faire l'objet d'une demande d'autorisation générale ou d'une demande d'autorisation ministérielle auprès du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC);

CONSIDÉRANT QUE depuis l'entrée en vigueur du REAFIE au 31 décembre 2020, la procédure de demandes de travaux dans les cours d'eau a quelque peu changé;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit maintenant produire une résolution autorisant la gestionnaire des cours d'eau de la MRC de Mékinac à produire les demandes relatives aux travaux dans les cours d'eau au nom de la municipalité, en vertu de l'article 7 du Règlement relatif à l'application de la Loi sur la qualité de l'environnement (chapitre Q-2, r. 3);

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Yvan Bordeleau,
Appuyée par M. Marco Périgny

Et il est résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le conseil municipal de la Municipalité de Hérouxville autorise Mme Pascale Dion, gestionnaire des cours d'eau de la MRC de Mékinac, à représenter la Municipalité de Hérouxville auprès du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques pour les demandes d'autorisation concernant les cours d'eau situés sur son territoire.

- Adoptée -

.2 achat d'un tracteur à gazon

2021-07-114

Proposé par : M. Marco Périgny
Appuyé par : M. Michel Tremblay et il est résolu d'acheter un nouveau tracteur à gazon auprès de J.M. sports enr. pour la somme de 4700 \$, taxes en sus.

- Adoptée -

.3 dépôt du projet de règlement n° 204-2021

Le projet de règlement numéro 204-2021 est présenté par M. Michel Tremblay, conseiller au siège numéro quatre (4). Ce règlement modifie le règlement de construction numéro 204-2011 afin d'apporter des précisions sur les fondations des bâtiments principaux;

.4 avis de motion, règlement n° 2024-2021, règlement modifiant le règlement de construction n° 204-2011

AVIS DE MOTION présenté par Monsieur Michel Tremblay, conseiller au siège numéro quatre (4) concernant la présentation, à une prochaine séance, d'un règlement modifiant le règlement de construction numéro 204-2011.

15 Questions

- .1 vitesse dans le village
- .2 transport de terre sur le chemin du tour du lac et vitesse aussi dans ce secteur
- .3 procédures de modification des règlements de zonage
- .4 rue Odilon : pavage est pour quand
- .5 travaux taxes d'accises
- .6 parcours de livre – projet bibliothèque
- .7 ménage des édifices municipaux
- .8 compteurs d'eau
- .9 spectacle de Jean-Claude Gélinas

16 Levée de la séance

2021-07-115

Proposé par : Mme Diane Jacob
Appuyé par : M. Marco Périgny et il est résolu de lever la séance à 20 h 35.

— Adoptée —